



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, le 24 janvier 2014

Direction des ressources humaines

Note

Sous-direction du recrutement et de la mobilité

à

Bureau des mobilités et des recrutements interministériels

Liste des destinataires in fine

Nos réf. : N° 14000211

Affaire suivie par : Christine TISSIER

christine.tissier@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 61 54 - Fax : 01 40 81 61 94

Courriel : publication.rm2.rm.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Préparation de la liste de postes proposés à la mobilité des officiers de port (OP) et des officiers de port adjoints (OPA) pour le cycle 2014-9 (prise de poste au 1^{er} septembre 2014)

Ref. Procédure de l'appel à postes – liste 419

PJ : Annexe 1 - Calendrier prévisionnel

La présente note a pour objet de fournir aux services les informations relatives à l'organisation du cycle de mutation pour le corps des OP/OPA.

1. Champ d'application

Les postes concernés par la présente note sont ceux relevant des programmes des services des METL/MEDDE, dont la publicité de la vacance est assurée au moyen de MOBILITÉ.

Les modalités de publication dans l'application MOBILITÉ vous sont en outre précisées dans la procédure de l'appel à postes liste 419 jointe. Elle stipule le rôle de chacun des intervenants dans la procédure (service, RZGE, DRH), et notamment les spécificités de saisie et de validation des postes des grands ports maritimes (G.P.M).

La liste des postes sera en ligne et consultable sur intranet :

<http://mobilite.application.i2/mobilite/>

mais aussi par internet :

<http://mobilite.application.developpement-durable.gouv.fr/>

Le numéro attribué à la liste des OP/OPA est le 419

2. Préparation de la liste 419

2.1. Enregistrement des postes dans Mobilité

Conformément au calendrier ci-joint en annexe 1, entre les 03 et 24 février 2014, les services enregistreront les postes dans Mobilité dans les conditions précisées dans le §2. de la procédure de l'appel à postes liste 419. A l'instar du cycle précédent, pour les postes situés dans les grands ports maritimes (G.P.M), une procédure particulière est mise en place pour la saisie des postes.

2.2. Validation par les RZGE

Entre le 25 février et le 04 mars 2014, les RZGE valideront les postes remontés par les services (§3. de la procédure de l'appel à postes liste 419).

Au terme de ces deux premières phases, un délai permettra de procéder aux derniers ajustements entre la DRH et les RZGE.

J'attire votre attention sur la nécessité qu'à chaque niveau de responsabilité, la plus grande rigueur soit apportée à chaque phase d'exécution de cette procédure dont la qualité est la garante d'une bonne fluidité des mouvements des agents candidats à la mobilité au METL et au MEDDE.

Pour toutes questions générales relatives à la procédure de publication des postes à pourvoir, vous pouvez prendre directement l'attache de :

Dominique VINCENT, chef du bureau des mobilités et des recrutements interministériels

Tél. : 01 40 81 96 73

et

Josiane PEBREL, adjointe du chef du bureau des mobilités et des recrutements interministériels

Tél. : 01 40 81 75 70

Pour le directeur des ressources humaines
et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement et de la
mobilité

signé

Tanguy BOUCHAUD

ANNEXE 1
CALENDRIER PRÉVISIONNEL
des Officiers de Port (OP) et Officiers de port adjoints (OPA)
cycle 2014-9

Préparation de la liste

Date de début de remontée des postes :	03 février 2014
Date limite de remontée des postes :	24 février 2014
Date de début de vérification par les RZGE :	25 février 2014
Date de fin de vérification par les RZGE :	04 mars 2014
Date de publication de la liste :	12 mars 2014

Réception des candidatures

Date limite de réception par le chef de service d'origine :	08 avril 2014
Date limite de réception par le chef de service d'accueil :	15 avril 2014
Date limite de réception par la DRH :	22 avril 2014

Date prévisionnelle de la CAP

CAP OP : 22 mai 2014
CAP OPA : 28 mai 2014

Date d'effet de mutation : 1^{er} septembre 2014

Liste des destinataires

Mesdames et messieurs les responsables des zones de gouvernance des effectifs (DREAL, et DEAL)

- directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
 - DREAL Aquitaine
 - DREAL Bretagne
 - DREAL Basse-Normandie
 - DREAL Corse
 - DREAL Haute-Normandie
 - DREAL Languedoc-Roussillon
 - DREAL Nord-Pas-de-Calais
 - DREAL Pays de Loire
 - DREAL Picardie
 - DREAL Poitou-Charentes
 - DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
- directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- direction des territoires et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon

Mesdames et messieurs les directeurs

- des directions départementales interministérielles (DDTM)
- de la direction des territoires et de la mer de Saint-Pierre-et-Miquelon
- des grands ports maritimes de Dunkerque, Le Havre, La Rochelle, Rouen, Nantes Saint-Nazaire, Bordeaux, Marseille, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion
- des ports autonomes de la Nouvelle-Calédonie et de Papeete

Monsieur le sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires (SG/DRH/MGS3)

Madame la sous-directrice de la gestion administrative de la paie (SG/DRH/GAP41)

Monsieur le sous-directeur des ports et du transport fluvial (DGITM/DST/PTF)